

Conseil Municipal du 13 novembre 2025 - 19 heures 30

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Yannick GENDRON, maire.

Etaient présents : mesdames NICOLINO Nathalie, CALVO Adeline, CHAUMETON Corinne, messieurs GENDRON Yannick, GONDRAN Alain, GROS Jean-Pierre,
Etait absent : M. Olivier LETURMY

Procurations de PLANCHE Gérard à CHAUMETON Corinne, JULIEN Johan à CALVO Adeline, de MOLINA Marine à NICOLINO Nathalie, de TRIPODI Rachel à Yannick GENDRON

Mme Corinne CHAUMETON est désignée secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir ajouter un point sur la maintenance de notre système de vidéoprotection.

Personnel – Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que compte-tenu de la restructuration du service administratif de la commune et de l'augmentation de travail d'un des postes d'adjoint territorial, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Il précise que le budget principal prévoit déjà cette augmentation.

Monsieur le Maire explique ainsi que la durée du temps de travail de l'adjoint administratif territorial concerné passera d'une durée de 28 heures par semaine à 30 heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2025 comme le permet d'ailleurs le tableau des emplois.

Il convient de noter que cette modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et ne nécessite pas de publicité d'ouverture de poste. Ce poste évoluera alors jusqu'en février pour aboutir à un plein temps de 35h.

Syndicats

SITE : réunion le 17 novembre 2025

SDE04 : pas de réunion

SYDEVOM : pas de réunion

Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance »

Réunion GEMAPI le 14 novembre 2025 (10h à la mairie d'Aubignosc)

Travaux

Cimetière :

Lors des travaux dans la partie paysagère du cimetière pour prolonger la voie de desserte le long du mur nord, il sera planté une haie pour délimiter les concessions de pleine terre.

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

DCM20251113_01

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose aux membres du conseil municipal de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit $RODP = L \times 0,035\text{€} + 100$, où L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales.

Il précise aux membres du conseil municipal que ce montant sera revalorisé chaque année sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz,

Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour occupation provisoire par les chantiers de travaux de gaz

DCM20251113_02

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015, modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,70 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance $PR' = 0,70 \text{ €} \times L$ où PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine et L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz,

Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Vidéoprotection – Contrat de maintenance

DCM20251113_03

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de nos dispositifs de vidéoprotection il est nécessaire que l'ensemble des matériels soit maintenu en état de marche.

Entendu que l'entreprise CITEOS a installé notre système de vidéoprotection,

Vu le contrat de maintenance proposé par l'entreprise CITEOS pour des montants annuels évolutifs sur quatre ans de 2250 € H.T. la première année à 3150 € H.T. la quatrième année,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte les termes du contrat entre la Commune et la société CITEOS,

Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Rénovation énergétique de l'école communale « Victor Hugo »

Monsieur le Maire rapporte aux membres du conseil municipal les conclusions de la réunion concernant la D.E.T.R. qui s'est tenue le 07 novembre 2025 en préfecture et que la commission a voté une subvention à hauteur de 60% (soit 109 415 €).

Madame Corinne CHAUMETON, conseillère municipale, poursuit en présentant le planning à venir.

Questions diverses

Sapin de Noël : Pose début décembre

Paniers de Noël pour les plus de 75 ans : composition semblable à celle de l'année dernière. En cours de préparation

Prochaines réunions

Prochain conseil municipal le 18 décembre 2025 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h40

